

## Commune D'ORVAULT

<b>DEPARTEMENT</b> Loire-Atlantique
<b>ARRONDISSEMENT</b> NANTES
<b>CANTON</b> SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi seize juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix juin 2025, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, M. Jean-Yves ROUX, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Vincent BOILEAU, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

**Absentes ayant donné pouvoir** :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. le Maire
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **38. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Rapport d'activité 2024**

---

### ***Monsieur HURTREL rapporte :***

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la Ville d'Orvault a institué une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux d'Orvault est composée d'un Président, de 5 conseillers municipaux titulaires et 5 conseillers municipaux suppléants désignés pour siéger suite à leur désignation par délibération du Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2021.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est complétée par les 5 associations suivantes :

- Association Culture Loisirs Orvault (CLO)
- Réseau des Entreprises et Sociétés Orvaltaises (RESO)
- Orvault Retraite Active (ORA)
- Collectif Plaisance
- Union des Associations et des Habitants de la Bugallière (UAHB)

Cette commission examine chaque année :

- Les rapports, mentionnés à l'article L. 1411-3, établis par les délégués de service public (RAD) ;
- Le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du Code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;

Il est également prévu que le président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Le rapport d'activité 2024 de la CCSPL s'établit comme suit :

- Une réunion s'est tenue le 16 mai 2024 :

Avec la présence de 3 élus et 3 représentants d'associations.

Au cours de cette réunion, a été examiné :

- Le rapport annuel de la délégation de service public de fourrière automobile, présenté au titre de l'année 2024 par la société GARAGE LOUIS XVI.

VU l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2021 désignant les membres composant la Commission consultative des services publics locaux,

### **INFORMATION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de de la présentation de l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au cours de l'année 2024.

Extrait certifié conforme

Orvault, le 17 juin 2025

**Pour le Maire**

**Le Directeur général des services**



**François BONNEAU**



**Le secrétaire de séance**



**Pierre ANNAIX**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 17 JUIN 2025

Et par publication le : 18 JUIN 2025

